

Canagrex

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Même si je n'entends pas parler très longtemps, monsieur le Président, je tiens cependant à dire ce que je pense des amendements dont nous sommes saisis et à faire savoir que je ne suis pas d'accord avec ce que mon collègue a dit.

M. Huntington: Vous en avez du toupet de prendre la parole. C'est vous qui avez imposé la clôture.

M. Blais: A l'instar sans doute de la majorité des autres députés, monsieur le Président, j'en ai plein le dos d'entendre l'opposition accuser le gouvernement de conspirer en créant des sociétés de la Couronne pour empêcher les Canadiens de savoir ce qui se passe. J'ai d'autant plus de mal à imaginer que le député puisse vraiment penser ce qu'il dit que . . .

M. Thacker: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'aurais grand plaisir à entendre le ministre nous parler des 54 sociétés subsidiaires de Petro-Canada et nous dire s'il ne voit pas là quelque conspiration.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Il n'y a pas matière à invoquer le Règlement.

M. Blais: Surtout quand on sait qu'en vertu du Règlement qui règle nos travaux à la Chambre, les rapports annuels de toutes les sociétés de la Couronne sont automatiquement renvoyés à des comités, monsieur le Président. Ces comités peuvent demander à ces sociétés de comparaître pour leur poser des questions. Toutes les demandes d'argent des sociétés de la Couronne, par affectations ou par des crédits spéciaux approuvés par le Parlement, doivent être examinées par les comités parlementaires dont relèvent . . .

• (1550)

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Ce n'est pas vrai.

M. Blais: . . . ces sociétés. Nous avons vu dans l'affaire Canadair . . .

M. Huntington: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je suis certain que le ministre ne veut pas induire la Chambre en erreur avec sa dernière déclaration. Les sociétés de la Couronne ne comparaissent pas devant les comités parlementaires pour que ceux-ci puissent les questionner comme il se doit. On ne connaît même pas la plupart d'entre elles.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Il s'agit de toute évidence d'un débat.

M. Blais: L'exemple est Canadair, monsieur l'Orateur, qui a comparu devant deux comités ce matin.

M. Huntington: Parce que la société vient de perdre 1.4 milliard de dollars.

M. Blais: Des représentants de cette société ont comparu devant le comité de finances et devant le comité des comptes publics à la demande des comités et des présidents.

M. Taylor: J'invoque le Règlement. Monsieur le Président, vous avez empêché le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) de continuer à parler de cette affaire. J'espère bien, Votre Honneur, que vous ne permettez pas aux députés de l'autre côté d'en parler.

M. Rossi: Rendormez-vous.

M. Taylor: Vous, vous pouvez en parler, mais pas les autres. Il ne faut pas faire deux poids deux mesures.

M. Rossi: Rendormez-vous.

Une voix: Vous avez ronflé pendant un moment.

M. Taylor: Il ne faut pas faire deux poids deux mesures.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. La présidence trouve que le député de Bow River a parfaitement raison. En fait, la présidence était sur le point de demander au ministre de parler des amendements à l'étude. La présidence demande à tous les députés de le faire. C'est un moment délicat et la présidence doit rendre une décision sur ces différends, et elle doit surtout appliquer le Règlement. Les parlementaires chevronnés ne voudraient certainement pas que la présidence se lève toutes les deux ou trois minutes pour leur rappeler ce que dit le Règlement.

M. Malone: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le ministre prétend que les sociétés de la Couronne doivent rendre des comptes. Pour en venir au rappel au Règlement, je dirai tout simplement . . .

Le président suppléant (M. Corbin): Je dois immédiatement signaler qu'un rappel au Règlement doit porter sur la procédure suivie par la Chambre. Il ne doit pas viser à débattre une question. Par conséquent, si le député de Crowfoot a un rappel au Règlement à faire, je l'écouterai bien volontiers.

M. Huntington: Venez-en au fait.

M. Malone: Je voudrais signaler, monsieur le Président, qu'il serait acceptable que le ministre continue dans cette veine, aussi longtemps qu'il cite le dernier rapport du vérificateur général du Canada, qui a très soigneusement étayé cette thèse.

M. Blais: Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter le ministre de l'Agriculture (M. Whelan).

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Oh, non!

M. Neil: Vous l'avez fait la dernière fois.

M. Blais: Pour ce qui est du projet de loi sur Canagrex, vous savez, monsieur le Président, que ce bill a une très longue histoire dont vous avez les péripéties. Le ministre de l'Agriculture a fait preuve de beaucoup de détermination. Il parraine le bill, et il a démontré beaucoup de souplesse à ce sujet au comité . . .